

# Entraînements à huis-clos

La neige est au rendez-vous et la Direction de la station a la volonté d'accompagner le ski club en mettant en œuvre la possibilité que lui donne l'Etat, d'ouverture de remontées mécaniques pour les mineurs dans le cadre d'une activité Fédérale.

Nous allons pouvoir bénéficier de la piste des Gardes et du Bois de Verrière les samedis et dimanches matins de 09h00 à 13h00 ainsi que sur la totalité des vacances scolaires de février Auvergne Rhône-Alpes.

## Les conditions d'entraînements

**Le samedi 30 janvier** nous nous rassemblerons de 08h00 à 09h00 pour briefing.

Les autres séances d'entraînements débuteront à chaque fois à 09h00.

**Sont concernés** les licenciés mineurs, ainsi que les licenciés majeurs inscrits au test technique Alpin ou dans la filière professionnelle du DE Alpin. Les athlètes listés ministériels ou PPF licenciés au ski club du Lioran.

**Les séances d'entraînements sont à huis-clos** : ne pourront entrer dans l'aire des entraînements que les personnes autorisées (licenciés listés ci-dessus, Moniteurs fédéraux qualifiés et professionnels diplômés en charge des entraînements)

## Conditions d'accès aux séances d'entraînements :

- Être à jour de licence 2021
- Le port du masque est obligatoire dès la fin de glisse, pour accéder à la remontée mécanique et n'est retiré qu'après avoir quitté le siège de la remontée mécanique.
- Sur les sièges quatre places des Gardes, seules les places des extrémités sont utilisables. Les deux places centrales devront être laissées vides.
- Tous acteurs (Licenciés ou Encadrants Fédéraux) seront soumis à une prise frontale de leur température à l'entrée du sas donnant sur l'espace huis-clos.
- Les tenues du Ski Club, Blouson ou soft-Shell, sont obligatoires pour l'accès aux entraînements pour tous les acteurs. (Licenciés ou Encadrants Fédéraux)
- Le forfait pour le télésiège des Gardes donné à l'entrée dans le SAS est à remettre à la sortie du SAS quotidiennement.

## Les impératifs de comportements :

**Rigueur** : Dans l'observance de toutes les consignes sanitaires, tant du club que des remontées mécaniques

**Discipline** : La bonne humeur ne pourra s'accompagner d'aucun comportement qui laisserait paraître une immaturité ou un manque de reconnaissance de ce qui nous ait offert.

**Sérieux et Professionnalisme** : En nous regardant du bas des pistes, les personnes qui nous observeront devront comprendre pourquoi le ski club du Lioran se voit conserver des conditions d'entraînements alors que les skieurs rendus sur la station n'ont pas accès aux remontées mécaniques. Nous sommes un club de compétition, inscrit dans le Haut Niveau, dont les résultats en témoignent.

**Discrétion** : Le ministère, la FFS et la Direction de la station nous conservent une possibilité d'entraînements... nous sommes des privilégiés : ALORS, humilité et discrétion.

Tous les présents seront enregistrés quotidiennement, conformément aux obligations qui seront les nôtres pour accéder à la remontée mécanique dans le cadre du Décret, 1519 du 04 décembre 2020, publié au Journal officiel portant modification de l'article 18 du décret 1310 du 29 octobre 2020.

**Remerciements à tous ceux qui rendent, par leur engagement et/ou leurs prises de décisions ce cadre d'entraînement possible.**